

DECLARATION DE CONFORMITE

NOTICE D'EMPLOI ET MAINTENANCE

MACHINE A BECHER SERIE 120.35

Vert Service S.A.

rue de Nazareth 10 - 4651 BATTICE (BELGIQUE)

☎ +32.87.67.89.48 - 📠 +32.87.66.07.75

01) DECLARATION DE CONFORMITE
selon la directive CEE 89/392 et ses modifications successives

MACHINE A BECHER SERIE 120.35

Déclare sous sa responsabilité que la machine susmentionnée est conforme aux Conditions Requises Essentielles de Sécurité et de Protection de la Santé d'après la Directive CEE 89/392 et ses modifications successives,

Ainsi qu'aux conditions requises des Directives CEE suivantes:

91-368 93-44 93-68

Pour la vérification de la Conformité aux Directives susmentionnées, les Normes suivantes ont été consultées:

Normes Harmonisées EN:

EN 292-1 EN292-2 EN 294

Normes et spécifications Techniques Nationales:

DpR 547/55 DpR 224/88 CUNA NC 306-01

Battice, le/...../2001

SIGNATURE DU PATRON
Guy Teney

02) AVANT-PROPOS

Cette notice contient les informations concernant l'utilisation, la maintenance et les pièces de rechange de la machine à bêcher série 120.35.

La machine à bêcher ne peut être utilisée que par un arbre à cardan relié à la prise de force d'un tracteur, muni de groupe de levage avec attelage universel à trois points.

La machine à bêcher a été conçue et construite tant pour l'utilisation sur de larges surfaces que pour la préparation du terrain de vergers, de vignobles, de cultures potagères, etc.

Une utilisation et une maintenance correctes sont fondamentales afin que la machine fonctionne bien et de manière régulière.

Il faut suivre scrupuleusement les instructions techniques décrites dans cette notice pour préserver la machine contre tout inconvénient pouvant en préjudger le bon fonctionnement et la durée.

Il est également nécessaire de respecter les règles de sécurité décrites dans cette notice pour assurer la protection de l'opérateur et de tierces personnes.

AVERTISSEMENT: l'opérateur a l'obligation de lire attentivement et de bien comprendre toutes les instructions contenues dans cette notice AVANT DE COMMENCER A UTILISER LA MACHINE.

Le non respect d'une ou plusieurs de ces instructions décharge le Constructeur de toute responsabilité pour les dommages éventuels provoqués à la machine-même, aux choses ou aux personnes.

La notice fait partie intégrante de la machine et doit donc être gardée soigneusement pendant toute la vie opérationnelle de la machine.

Consulter le Bureau technique du Constructeur pour tout renseignement de caractère technique et pour toutes informations éventuelles sur le meilleur fonctionnement et le rendement maximum de la machine.

Les réparations éventuelles ne devront être effectuées que par du personnel technique autorisé par le Revendeur.

N'utiliser que des pièces de rechange originales; dans le cas contraire, le Constructeur ne peut s'assumer aucune responsabilité pour le fonctionnement correct de la machine et, par conséquent, toute forme de garantie perd sa validité.

Le Constructeur se réserve le droit d'apporter des modifications à la machine ou à des parties de celle-ci sans l'obligation de mettre à jour immédiatement la notice.

Les plaques suivantes sont appliquées sur la machines:

- de marquage

VERT SERVICE B-4651 BATTICE BELGIQUE-BELGIEN			
TYPE	ANNEE	TOURS MAX	T/MIN
TYP	JAHR	DREHZAHL	U/MIN
NUMERO		POISSANCE MAX.	Kw
NUMMER		MAX. LEISTUNG	
POIDS			
GEWICHT			

- d'identification de la série

- d'identification du modèle

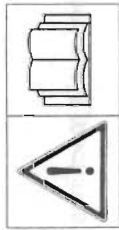
- d'indication des intervalles de maintenance.

- d'indication des accouplements des engrenages et des vitesses pour le changement manuel (si la machine en est munie).

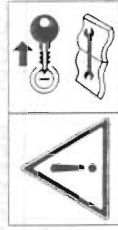
La machine est aussi dotée des signaux de danger, d'avertissement et d'indication décrits aux paragraphes 3), 4) et 5).

Les plaques et les signaux appliqués à la machine font partie intégrante de la machine-même. L'opérateur doit en respecter les indications et doit les maintenir propres et en parfait état pendant toute la vie opérationnelle de la machine.

03) SIGNAUX D'AVERTISSEMENT

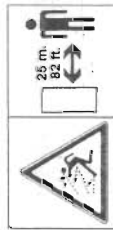


Avant de commencer à utiliser la machine, lire attentivement et bien comprendre la notice d'instructions.

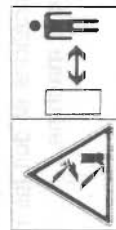


Avant d'effectuer n'importe quelle intervention de maintenance sur la machine, appuyer la machine au sol et consulter la notice d'instructions au paragraphe "17) Maintenance".

04) SIGNAUX DE DANGER



Risque pour lancement possible d'objets contondants (tels que des pierres, etc.).
Se tenir à distance de sécurité de la machine (au travail, au moins 25 m. - 82 ft.).



Risque de cisaillement pour les membres inférieurs et supérieurs.
Se tenir à distance de sécurité de la machine.



Risque d'écrasement pour les mains.
Ne pas s'approcher des organes en mouvement.



Risque d'accrochage par l'arbre à cardan.
Ne pas s'approcher des organes en mouvement.

05) SIGNAUX D'INDICATION



Point d'accrochage pour soulever la machine.

S'assurer que le véhicule utilisé pour le transport ait la charge utile nécessaire; le poids de la machine propre (sans terrain attaché etc.), dans la version standard, est indiqué dans le tableau des données techniques à la page 1.

06) REGLES DE SECURITE GENERALES ET DE PREVENTION DES ACCIDENTS



Avant de commencer à utiliser la machine, l'opérateur doit lire attentivement les règles de sécurité et de prévention des accidents qui sont décrites ci-après.

Il faut suivre scrupuleusement ces règles afin de sauvegarder la sécurité de l'opérateur et des autres personnes.

Le Constructeur et son Réseau de Vente déclinent toute responsabilité en cas de non respect de ces règles.



ATTENTION: les machines à bêcher sont des machines à risque résiduel, car quelques-unes des pièces mobiles dont elles sont équipées ne peuvent pas être protégées de manière adéquate pour ne pas compromettre les fonctions de la machine.

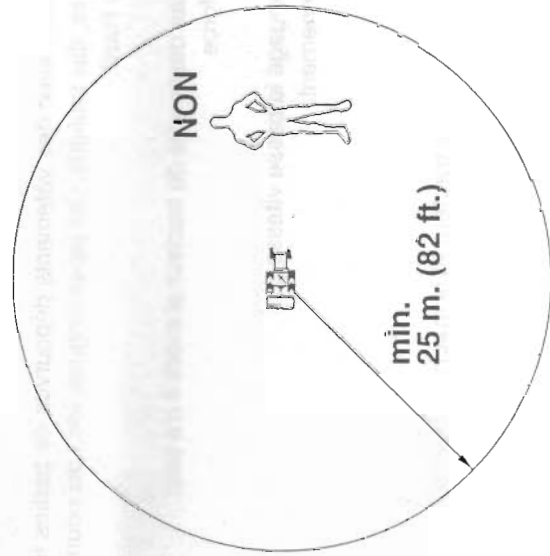
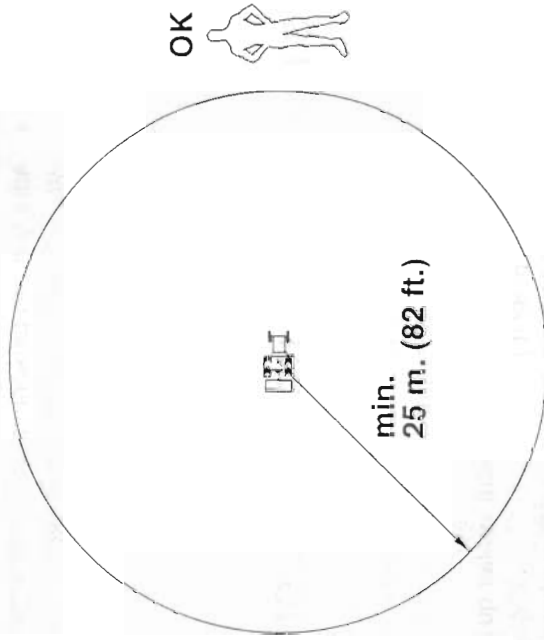
- 1) Prêter la plus grande attention aux symboles d'avertissement, de danger et d'indication contenus dans cette notice et sur la machine.
- 2) Les interventions de réglage et de maintenance sur la machine doivent toujours être effectuées avec le moteur arrêté et le tracteur bloqué.
- 3) De toute manière, ne jamais toucher les pièces en mouvement.



Il est possible que, au cours du travail, des pierres ou d'autres corps contondants soient soulevés ou lancés par les bêches en rotation. Il est donc nécessaire de vérifier constamment qu'il n'y ait aucune personne ou animal domestique dans le rayon d'action de la machine.

La distance minima des personnes du lieu de travail est de 25 m. (82 ft.)

Il ne faut pas travailler en présence de personnes exposées dans les zones à risque.



Les machines doivent être utilisées par un seul opérateur qui, pendant le travail, doit se trouver dans le poste de conduite du tracteur.

La présence d'autres personnes n'est absolument pas nécessaire et elles ne doivent pas s'approcher de la zone à risque (distance minimale: 25 m - 82 ft de l'outil en marche).

Si quelqu'un s'approche et dépasse les limites susmentionnées, l'opérateur doit immédiatement cesser de travailler et attendre que ces personnes, convenablement averties par les signaux acoustiques, lumineux, etc., se soient éloignées de la zone à risque, dans laquelle elles pourraient être atteintes par des fragments de terrain, ou bien heurtées par le véhicule en marche ou subir des dommages par les mécanismes de la machine. Ces mécanismes sont en effet caractérisés par des risques résiduels, que l'on ne peut pas supprimer, et qui découlent des outils en mouvement.

07) REGLES POUR LA SECURITE DE L'OPERATEUR

Pendant le travail, l'opérateur ne doit jamais quitter le poste de conduite à l'intérieur duquel il est bien protégé, grâce à sa construction conforme aux normes prévues pour les tracteurs, et duquel il est mesuré d'intervenir avec la plus grande rapidité si des inconvénients se produisent.

L'opérateur peut aussi disposer d'une visibilité adéquate pour vérifier qu'il n'y ait personne à l'intérieur de la zone à risque (mini. 25 m 82 ft.).

Si cela devait se produire IL FAUT CESSER DE TRAVAILLER et attendre que la zone à risque soit libre.

L'opérateur doit s'habiller avec des vêtements dépourvus de parties libres (telles que des ceintures, des écharpes, des foulards, des jupes longues, etc.) qui pourraient l'entraîner vers les parties mobiles de l'outil.

L'opérateur ne peut pas descendre du tracteur si avant il n'a pas:

- débrayé la prise de force
- appuyé l'outil au sol
- arrêté le moteur et engagé la basse vitesse
- tiré le frein de stationnement.



Il est interdit de se placer entre le tracteur et la machine quand le moteur est en marche.

S'il faut utiliser la commande de levage de l'extérieur, il est interdit de se placer entre le tracteur et la machine.

L'opérateur doit constamment maintenir en parfait état les protections dont la machine est munie.

Avant de mettre en marche le moteur, l'opérateur doit vérifier que le levier de changement de vitesse se trouve au point mort et que la prise de force est débrayée.

Pendant le remplacement des pièces d'usure ou pendant toute autre opération concernant la machine (qui doit être effectuée par du personnel technique), l'opérateur doit:

- s'assurer que la prise de force soit débrayée;
- s'assurer que le tracteur soit arrêté avec la vitesse engagée et le frein de stationnement tiré;
- s'il faut travailler au-dessous de la machine, l'opérateur doit vérifier si elle est bien appuyée à des supports aux dimensions adéquates afin d'éviter sa descente accidentelle qui pourrait avoir des conséquences catastrophiques pour l'opérateur et le personnel technique;
- toutes les interventions doivent être effectuées sur une surface horizontale.

En cas de heurt accidentel contre un obstacle, l'opérateur doit:

- s'arrêter immédiatement et, après avoir mis en oeuvre toutes les mesures de protection qui viennent d'être décrites, effectuer un contrôle soigné; en cas de doute, consulter le personnel technique.

Les outils de la machine tournent à un régime inférieur à 250 tours/minute et tous les supports sont montés sur des roulements, par conséquent, le bruit est presque nul dans la plupart des conditions.

La seule source de bruit, d'un niveau très bas, peut se produire si on heurte des pierres ou des objets similaires qui se trouvent parfois dans le terrain, mais le caractère accidentel de leur présence n'en permet pas la détermination certaine.



Toutefois, pendant le travail l'opérateur est soumis surtout au bruit engendré par le tracteur et, par conséquent, **il doit se protéger des sources acoustiques en se mettant des casques anti-bruit.**

08) CIRCULATION SUR ROUTE

Avant de circuler sur route, l'opérateur doit veiller à ce qu'aucune perte de terre puisse se produire sur les routes publiques.

L'opérateur doit vérifier le respect des normes du code routier en vigueur et surtout en ce qui concerne:

- les saillies des essieux
- les saillies latérales
- la charge sur les essieux
- la charge utile du relevage
- les dispositifs de signalisation lumineux et réfringents
- le fonctionnement du système de freinage
- tout ce qui est plus particulièrement précisé dans le code routier.



il est interdit de transporter des personnes ou des animaux sur la machine.



Il est interdit de conduire ou de faire conduire le tracteur à des personnes mineures, sans permis de conduire, inexpertes ou non en bon état de santé physique ou mentale.

Il est très important de tenir compte qu'un outil porté ou tracté peut influencer, même de façon dangereuse, la tenue de route, la capacité de direction et le freinage d'un véhicule. La contrainte latérale dans les virages change considérablement selon le déplacement du centre de gravité qui se produit quand l'outil est monté par rapport à quand il est démonté.

Avant de garer le tracteur, l'opérateur doit:

- abaisser l'outil accroché au groupe de levage
- arrêter le moteur
- tirer le frein de stationnement
- enlever la clé d'allumage du tableau de bord.

Les machines agricoles ont été conçues pour travailler dans les champs.

Si elles doivent rouler sur les routes publiques, il faut les équiper avec tout ce qui est prévu par les normes en vigueur.

Pendant le transport sur route avec la machine soulevée, l'opérateur doit placer le levier de commande du relevage hydraulique en position de blocage.

Si l'opérateur n'est pas complètement certain de la régularité de l'outil qu'il conduit, il doit procéder à son transport sur un camion ou par des véhicules testés spécifiques.

Dans le cas contraire, l'opérateur est directement responsable des dommages éventuels et il risque, en tout cas, des sanctions graves.

09) TRANSPORT PAR CAMION

S'assurer que le véhicule ait la charge utile nécessaire.

S'assurer que la benne possède les dimensions suffisantes et qu'aucune partie saillante ne dépasse les limites prévues dans le Code Routier.

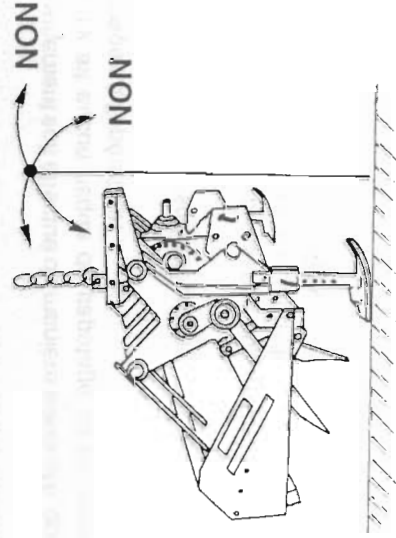
Lier de manière convenable l'outil et tout accessoire détaché (par ex. l'arbre à cardan).

Vérifier qu'aucune fuite d'huile ne se produise du bouchon d'évent; dans le cas contraire remplacer le bouchon d'évent avec un bouchon fermé (1/2 gaz).

ATTENTION: après avoir positionné l'outil, se rappeler de remettre en place le bouchon d'évent, autrement les organes de transmission pourraient s'abîmer.

10) POSITIONNEMENT

S'assurer que le véhicule utilisé pour le transport ait la charge utile nécessaire; le poids de la machine propre (sans terrain attaché etc.), dans la version standard, est indiqué dans le tableau des données techniques à la page 1.



N'attacher le crochet de sécurité que dans le point prévu pour le soulèvement.

Vérifier la perpendicularité du tirage de la chaîne ou du câble afin d'éviter des oscillations dangereuses.

Positionner les patins de telle sorte que le troisième point soit vertical et que la machine soit bien stable.

Vue que les bèches peuvent tourner, avant de trouver leur position d'équilibre, utiliser si nécessaire des appuis supplémentaires aux dimensions et à la charge utile adéquates.

L'arbre à cardan doit être gardé dans un lieu sec et propre. S'il est relié à la machine, la partie du côté du tracteur doit être soulevée du sol, en accrochant éventuellement la petite chaîne à la machine.

1) ATTELAGE AU TRACTEUR



L'attelage au tracteur est une opération dangereuse.

L'opérateur doit effectuer toute l'opération avec beaucoup d'attention et en respectant scrupuleusement les instructions décrites ci-après.

ATTENTION: toutes les opérations d'attelage et de réglage de la machine doivent se faire sur une surface plate, avec le tracteur à l'arrêt, le moteur arrêté, le frein de stationnement tiré, une basse vitesse engagée et la seule présence de l'opérateur et du personnel technique autorisé par le Revendeur.

L'opérateur doit vérifier qu'aucune autre personne ne s'approche de la zone à risque (25 m - 82 ft) au cours du travail sur les machines.

Vérifier que le positionnement soit effectué de manière adéquate, que l'attelage à trois points soit vertical et qu'il n'y ait aucun risque de capotage ou de déplacement qui pourraient provoquer des dommages à l'opérateur.

Vérifier que la puissance du tracteur soit adéquate.

Ne pas utiliser de tracteurs avec une puissance supérieure à celle montrée dans le tableau des données techniques à la page 1 et pour laquelle la machine a été testée, car tous les

organes pourraient subir des dommages graves qui ne sont pas couverts par la garantie.

Vérifier que la charge utile du relevage soit adéquate, en tenant compte du fait que le barycentre de la machine est situé au milieu de la longueur.

Vérifier que les attelages à trois points du tracteur et de la machine soient de la même catégorie.

Vérifier que la sortie de la prise de force du tracteur et la fourchette du cardan, du côté du tracteur, de la machine soient pareilles.

Vérifier que la prise de force du tracteur ait un régime de 540 tours/minute.

Si le tracteur tourne à des régimes différents, il faut utiliser, dans la boîte de vitesses de la machine, les engrenages les plus indiqués, décrits au paragraphe "13) Mise au point préliminaire".

Vérifier que la prise de force du tracteur tourne vers le sens des aiguilles d'une montre (vue de derrière).



N'utiliser que l'arbre à cardan prévu par le Constructeur.

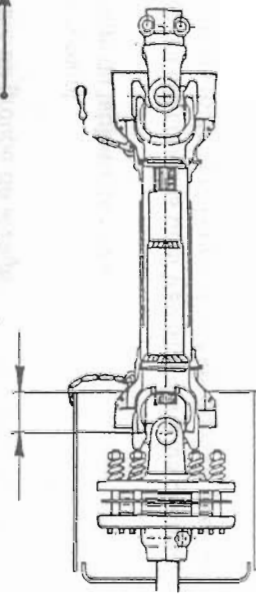
Démonter le contre-carter de protection de la machine.

Monter le cardan avec l'embrayage (à la demande) orienté vers la machine.

Serrer les vis de fixation de l'embrayage à la prise de force avec un couple de 8 kgm.



min. 50 mm. (2 inc.)



Remonter le contre-carter de protection.

Accrocher la petite chaîne anti-rotation de la protection du cardan au contre-carter de protection du côté de la machine.

Approcher le tracteur, avec la prise de force au point mort.

Relier les deux bras inférieurs de levage aux points d'attelage spécifiques de la machine.

Introduire les goujons et les fixer avec les arrêts spécifiques.

Relier le cardan à la prise de force du tracteur.

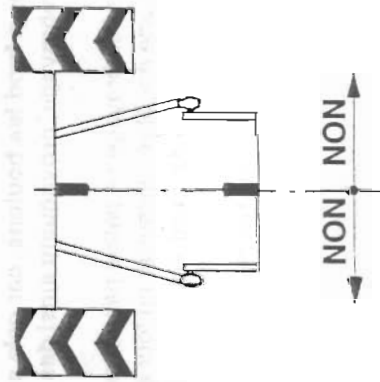
Relier la petite chaîne anti-rotation de la protection du cardan au contre-carter de protection du côté du tracteur.

Relier le troisième point de la machine.

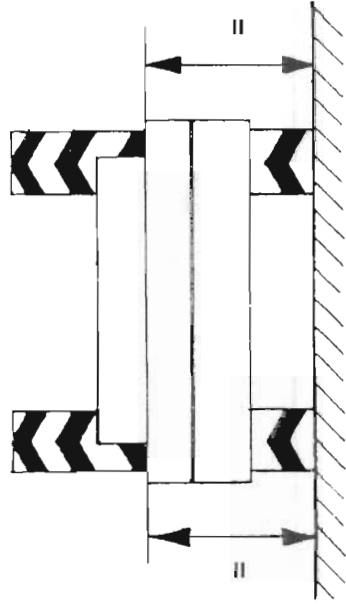
Introduire les goujons du troisième point tant du côté du tracteur que du côté de l'outil et les fixer avec les arrêts spécifiques.

Vérifier que l'attelage à trois points soit vertical, autrement intervenir en réglant la longueur du troisième point.

Fixer les bras de levage de telle sorte que la machine se trouve au milieu et n'oscille pas latéralement.



Régler la hauteur des bras de levage de telle sorte que la machine soit parallèle au sol quand elle est soulevée.

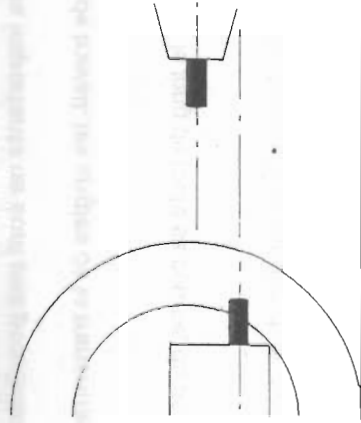


Vérifier qu'au moins 20% du poids total (tracteur + machine) soit appuyé sur l'essieu avant, dans le cas contraire lester de manière convenable, sans dépasser de toute manière les limites de charge des pneus.

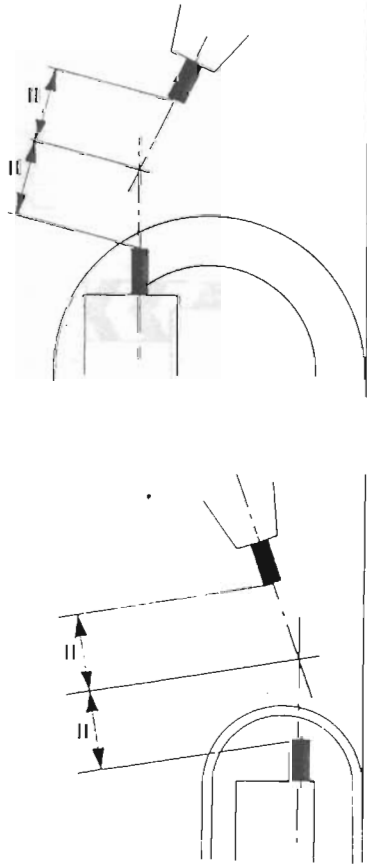
12) UTILISATION CORRECTE DU CARDAN

Vérifier les angles de travail de l'arbre à cardan et s'assurer que, dans la position de travail, l'axe de la prise de force du tracteur soit parallèle à l'axe de la prise de force de la machine: cela dépend de la hauteur de la prise de force du tracteur.

Intervenir, au besoin, en réglant la position du cardan, cette opération est très importante pour protéger le cardan, dont la durée de vie augmente considérablement en travaillant avec des angles plus petits.



Dans certains cas, quand la différence en hauteur est considérable (ex. tracteurs sur chemilles ou tracteurs relevés), il est également possible d'adopter le type de réglage suivant en position de travail:



Le réglage de l'inclinaison du réducteur s'effectue de la manière suivante:

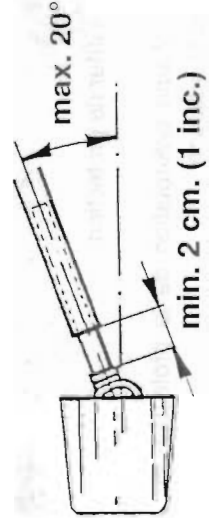
- appuyer bien la machine au sol en position de travail;
- arrêter le moteur et engager une basse vitesse;
- tirer le frein de stationnement;
- mettre la prise de force au point mort;
- enlever toutes les vis de fixation du carter au châssis;
- choisir la position angulaire la plus indiquée;
- remettre les vis et les serrer selon le couple prévu dans le catalogue des pièces de rechange ci-joint;
- faire quelques tours à vide pour vérifier qu'aucune interférence avec les organes roulants ne se produise, car cela pourrait arriver avec des positions angulaires excessives.
- serrer les vis de fixation selon les couples (Kgm) indiqués dans le catalogue des pièces de rechange ci-joint.

IMPORTANT: quelques constructeurs ont les réducteurs fixés sur le châssis, par conséquent, ces réglages importants, ne sont pas possibles.

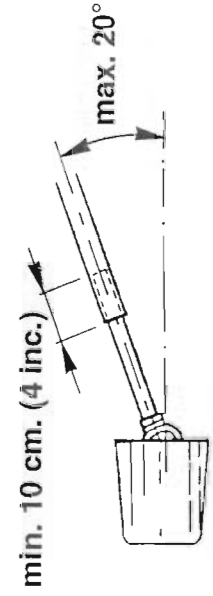
Vérifier que, en position de travail, les angles de la transmission ne dépassent pas les 20 degrés.

Vérifier la longueur du cardan le long de toute sa course, du point le plus bas jusqu'au point le plus élevé du relevage.

Dans la position la plus courte, laisser la possibilité d'un raccourcissement ultérieur d'au moins 2 cm (1 inc.) afin d'éviter des charges axiales qui pourraient endommager le tracteur, le cardan et la machine.



Dans la position la plus longue, le mâle et la femelle doivent se superposer d'au moins 10 cm (4 inc.).



Si la modification de la longueur du cardan se rend nécessaire, il est indispensable, pour des raisons de sécurité, que l'opération soit effectuée par du personnel spécialisé et que les protections de sécurité soient adaptées aux nouvelles longueurs.

Il faut utiliser du matériel susceptible de maintenir la coaxialité des pièces roulantes et la position angulaire des fourchettes, car celle-ci doit être identique à celle initiale.

Vérifier le calibrage de l'embrayage (à la demande):

- Si pendant l'usage, l'embrayage patine ou chauffe trop, il faut serrer tous les boulons de manière uniforme.

Si l'embrayage continue à patiner, malgré le serrage de tous les boulons, remplacer les disques de friction de l'embrayage.

S'assurer de ne pas serrer à fond les boulons, car cela exclut la fonction du ressort et, par conséquent, de l'embrayage, provoquant ainsi des dommages aux organes de transmission.

- Si en présence d'obstacles l'embrayage ne patine pas, desserrer les boulons de manière uniforme jusqu'à trouver le juste équilibre: desserrer un tour à la fois (pour chaque boulon) et vérifier l'embrayage après une minute de travail environ; si nécessaire, répéter l'opération en desserrant toujours un tour à la fois.

Si correctement réglé, l'embrayage garde une température de 40-50 degrés environ pendant le travail.

ATTENTION: l'usage impropre du cardan et de l'embrayage peut endommager la transmission.

Ces dommages ne sont pas couverts par la garantie, même s'ils se sont produits avant son expiration.

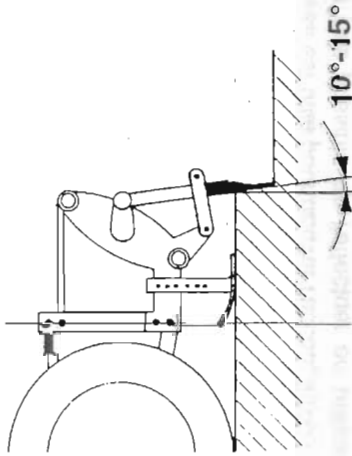
Cela pourrait aussi provoquer des dommages au tracteur ou engendrer des risques pour la sécurité de l'opérateur.

13) MISE AU POINT PRELIMINAIRE

Faire tourner la machine et l'enterrer en position de travail.

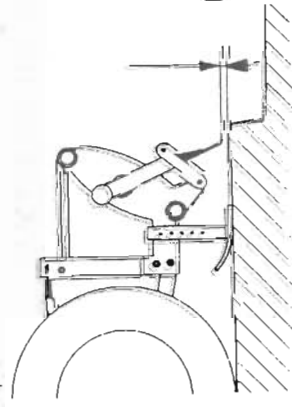
Régler la profondeur au moyen des patins: la machine doit travailler appuyée au sol, par conséquent, le relevage doit être flottant pendant le travail.

Vérifier que l'attelage à trois points soit en position verticale; dans le cas contraire, régler la longueur du troisième point qui doit être vertical en position de travail.



Pour travailler à la profondeur maxima dans un terrain dur, s'assurer que les bèches au point mort haut (c'est-à-dire quand elles sont à la hauteur maxima) sortent au moins de 2 cm (1 inc.) de la surface du terrain.

Si le point mort haut est inférieur à 2 cm, la machine vibre, car les bêche, en avançant, heurtent la terre entre un coup de bêche et l'autre.



Il est fondamental de faire beaucoup d'attention à la hauteur des bèches car on peut provoquer des dommages graves à la machine.

Une hauteur insuffisante peut aussi provoquer d'accumulations de terre, de mauvaises herbes, de tiges de fumier, etc. devant la machine à cause de l'espace insuffisant pour l'écoulement régulier.

En présence de terrain mouillé, de fossés, d'ornières, etc. les patins peuvent s'effondrer modifiant ainsi la hauteur de la machine du sol: il faut prévenir ces inconvénients par un réglage adéquat.

En présence de terrain sablonneux il est cependant possible de faire travailler les bèches légèrement enterrées même si elles sont dans le point le plus haut. On profite donc de la faible résistance du terrain, pour atteindre des profondeurs plus grandes.

14) INFORMATIONS POUR L'UTILISATION

L'opérateur doit effectuer l'attelage au tracteur et les vérifications préalables prévues en respectant scrupuleusement les indications contenues aux paragraphes "11) Attelage au tracteur" et "13) Mise au point préliminaire".

Prêter la plus grande attention possible, car il s'agit d'opérations fondamentales tant pour la sécurité du travail que pour maintenir la machine en parfait état.

L'opérateur doit toujours tenir compte que la machine travaille en alternance et avec un mouvement spécialement conçu pour favoriser la rotation du terrain, si utilisée aux conditions prévues.

La vitesse de rotation idéale de la machine est de 150 à 170 tours/minute, calculés avec le moteur à régime et la prise de force tournant à 540 ou 1000 tours/minute.

Pendant le travail, nous recommandons de garder un régime du moteur plus bas (généralement 2/3), cela permet une consommation spécifique de carburant plus réduite.

En cas d'obstacles, une vitesse plus réduite évite aussi tout dommage et le tracteur a une réserve de puissance.

Pour obtenir un terrain bêché grossièrement, il est inutile de diminuer la vitesse de rotation: il vaut mieux augmenter la vitesse d'avancement du tracteur obtenant ainsi l'augmentation de la production par heure ainsi que de l'espace entre un coup de bêche et l'autre. Il est de bonne règle de ne pas augmenter la vitesse de rotation des outils au-dessus des limites conseillées, car cela produirait le soulèvement trop violent de la motte de terre qui serait donc lancée à distance.

Néanmoins, il est nécessaire de s'assurer de suivre toujours les limites prévues dans le tableau.

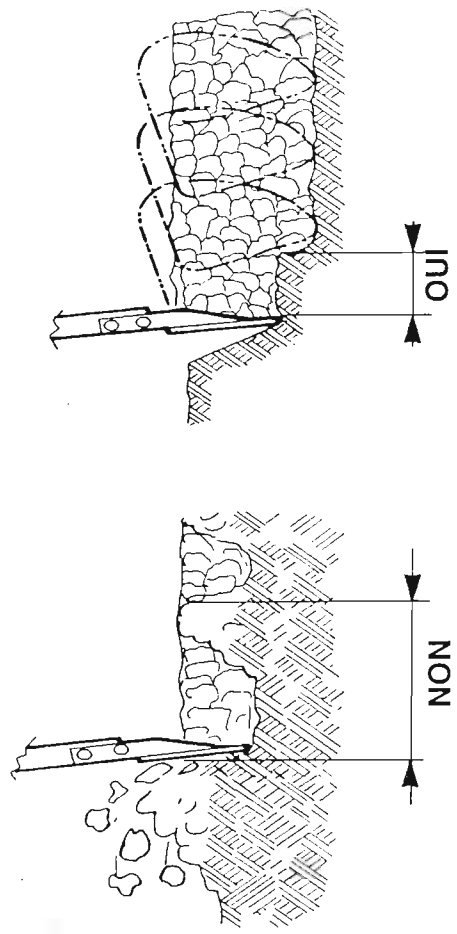
		Vitesse d'avancement du tracteur avec le moteur tournant à régime et correspondant à 540 ou 1000 tours/minute de la prise de force.											
		Km./h											
		0,62	0,75	0,87	1	1,12	1,25	1,37	1,5	1,62	1,75	1,88	miles/h
		1,0	1,2	1,4	1,6	1,8	2,0	2,2	2,4	2,6	2,8	3,0	
4	10	167	200										
5	12	139	167	194	222								
6	14	119	143	167	190	214							
7	16	104	125	146	167	187	208						
8	18	111	130	148	167	185	204						
9	20	100	117	133	150	167	183	200	217				
10	22		106	121	136	152	167	182	197	212			
11	24			111	125	139	153	167	181	194	208		
12	26			103	115	128	141	154	167	179	192		
	28				107	119	131	143	155	167	179		
	30				100	111	122	133	144	156	167		
	inc.												

Vitesse de rotation/minute de la machine. Les machines sans changement de vitesse font 167 tours environ à 540 tours/minute. Pour les machines avec le changement de vitesse se rapporter aux tableaux/dépliant.

La distance entre un coup de bêche et l'autre correspond à la longueur de la motte de terre que l'on veut obtenir.

La vitesse de travail doit donc être réglée sur la base du tableau et des conditions du terrain qui, naturellement, demande des vitesses différentes selon le type (sablonneux, argileux, avec pierres, etc).
La machine ne doit jamais trop vibrer, autrement il faut modifier la vitesse ou le réglage.

L'opérateur doit éviter que les outils heurtent le sol, ce qui pourraient être déterminé par des vitesses erronées et devenir la cause de dommages graves à la machine. La machine a été conçue pour pénétrer dans le sol en le coupant et non pour l'écraser.



L'opérateur doit travailler de manière rectiligne et soulever l'outil à chaque fois qu'il doit changer de direction: un virage effectué avec la machine enterrée provoque des charges latérales qui peuvent endommager la machine.

L'opérateur doit enfoncer la machine dans le sol avec les outils en rotation afin qu'ils pénètrent régulièrement à la profondeur prévue: dans le cas contraire, de fortes surcharges pouvant endommager la transmission de la machine et celle du tracteur se produisent.

CHANGEMENT DE VITESSE

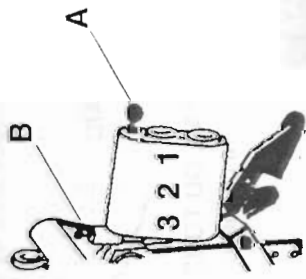
Le changement de vitesse est utile pour trouver l'accouplement de vitesse idéal, d'après le tableau, quand il n'est pas possible de l'effectuer en utilisant les vitesses du tracteur directement du poste de conduite.

CHANGEMENT PAR LEVIER AVEC TROIS VITESSES POUR LA PRISE DE FORCE à 540 tours/minute.
I=145 II=160 III=200 à la demande: I=125 II=145 III=160

REALISATION DU CHANGEMENT DE VITESSE

Avant de quitter le poste de conduite, l'opérateur doit:

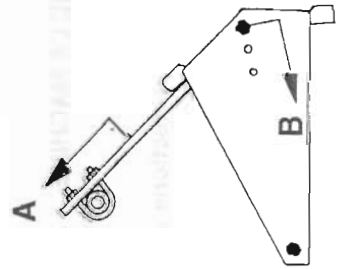
- poser la machine au sol
- débrayer la prise de force
- arrêter le moteur
- engager une basse vitesse
- tirer le frein de stationnement



- soulever l'arrêt de sécurité (B) situé sur le changement de vitesse
- régler le levier de commande (A) sur la vitesse à engager
- relâcher l'arrêt de sécurité
- quand les engrenages se trouvent dans la position de travail, l'arrêt de sécurité fixe le levier de changement de vitesse
- tourner la poignée de l'arrêt de sécurité vers le sens des aiguilles d'une montre jusqu'à ce qu'elle ait cessé de tourner: cela assure l'engagement parfait de la vitesse dans la position prévue.
- au cours du passage d'une vitesse à l'autre il pourrait être nécessaire de tourner légèrement la prise de force pour en favoriser l'engagement.

15) REGLAGE DU CAPOT

La position du capot a une grande influence sur le degré de finition du terrain et donc il vaut mieux la modifier même en cas de terrain mouillé afin d'éviter des bourrages.



La position standard, montrée dans la figure, (longueur maxima des barres/distance maxima du capot) est la plus indiquée dans la plupart des cas:

- en opérant comme indiqué par la flèche B, on obtient une meilleure fragmentation quand le terrain est sec
 - en opérant comme indiqué par la flèche A, on obtient un terrain plus grossier et/ou un meilleur écoulement quand le terrain est mouillé.
- Pour obtenir les mottes de terre les plus grosses possible, on peut enlever le capot.

16) PERIODES D'INACTIVITE SAISONNIERES

Quand la machine reste inactive pendant un ou plusieurs mois, l'opérateur doit:

- graisser les supports
- graisser l'arbre à cardan
- laver la machine
- vérifier le serrage des vis
- vérifier l'usure des outils
- vérifier le niveau de l'huile dans le réducteur
- positionner la machine, selon la description au paragraphe "10) Positionnement", dans un lieu sec et la couvrir avec une pièce de toile.

7) MAINTENANCE



Tenir les huiles et les graisses loin de la portée des enfants.

Lire toujours attentivement les instructions et les précautions indiquées sur le récipient.

Eviter tout contact avec la peau.

Après l'usage se laver soigneusement.

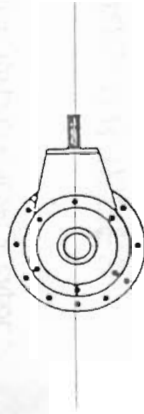
LUBRIFICATION

N'utiliser que les produits conseillés:

HUILE:
 - AGIP ROTRA MP-85 W / 140
 API GL - 5
 US MIL - L - 2105D

Nous conseillons d'utiliser le même type d'huile utilisé précédemment soit que vous en rajoutiez soit que vous effectuiez la vidange complète.

CARTER DE REDUCTION



Avant d'effectuer n'importe quelle intervention, l'opérateur doit:

- poser la machine au sol avec le réducteur en position horizontale
- débrayer la prise de force
- arrêter le moteur
- engager une basse vitesse
- tirer le frein de stationnement
- **vérifier que la température du carter ne soit pas trop élevée, 50°C au maximum; dans le cas contraire, il faut utiliser des gants à isolation thermique ou attendre le refroidissement du carter pour éviter de se brûler.**

AVANT DE METTRE EN MARCHÉ LA MACHINE

Vérifier le niveau de l'huile dans le réducteur: s'il l'a oublié pendant le montage ou si pendant le transport il y a eu une fuite, des graves dommages pourraient se produire pour lesquels le Constructeur décline toute responsabilité.

JUSTE AVANT DE COMMENCER LE TRAVAIL

L'opérateur doit faire tourner la machine sans charge (avec les outils effleurant le terrain à un régime de 2/3 de la vitesse maxima) pendant 1 minute pour permettre la circulation optimale de l'huile.

APRES LES 50 PREMIERES HEURES DE TRAVAIL

Effectuer la vidange de l'huile (utiliser le lubrifiant prescrit), en opérant de la manière suivante:
ATTENTION: l'huile usée ne doit en aucun cas être propagée dans l'environnement; la conserver dans des récipients ayant les caractéristiques prévues par les normes en vigueur et la livrer selon procédures et les délais prévus aux décharges agréées.

- fermer le bouchon et le serrer (4 Kgm)
- introduire la quantité d'huile indiquée dans le catalogue des pièces de rechange
- attendre au moins 15 minutes, afin que l'huile puisse se distribuer de manière uniforme

- vérifier le niveau par les bouchons spécifiques et effectuer, au besoin, les corrections nécessaires.

TOUTES LES 50 HEURES DE TRAVAIL

Vérifier le niveau de l'huile.

TOUTES LES 500 HEURES DE TRAVAIL OU TOUTS LES ANS

Effectuer la vidange de l'huile comme décrit ci-dessus.

GRAISSAGE

N'utiliser que les produits conseillés:

GRAISSE:

- AGIP GREASE 30

GREASE MULTIPURPOSE NLGI2

ISO / L / XBCHA2-20°+120

Avant d'effectuer le graissage il faut nettoyer soigneusement les graisseurs afin que la poussière, la boue ou des corps étrangers éventuels ne se mélangent pas avec la graisse, réduisant ainsi ou même annulant l'efficacité du graissage.

ARBRE A CARDAN



AVANT DE METTRE EN MARCHÉ LA MACHINE

- graisser les croisillons
- graisser les profils coulissants
- **vérifier le bon fonctionnement des protections comme décrit au paragraphe "11) Attelage au tracteur".**

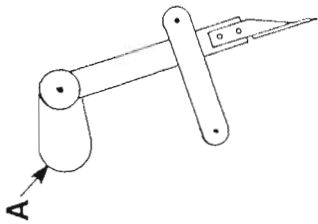
TOUTES LES 10 HEURES DE TRAVAIL

- graisser les croisillons.

TOUTES LES 50 HEURES DE TRAVAIL

- graisser les profils coulissants.

SUPPORTS DE CHASSIS (A)



VERSION AVEC LES ROULEMENTS AUTO-LUBRIFIANTS (STANDARD)

Pas de maintenance.

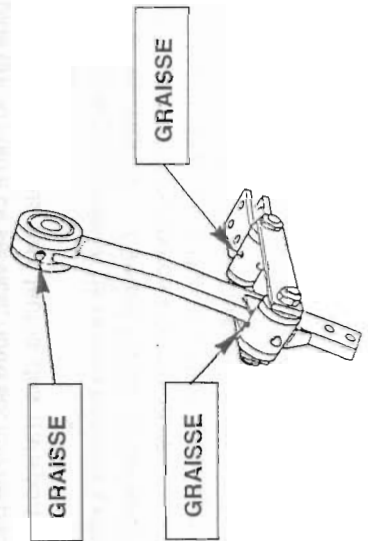
VERSION A GRAISSE (A LA DEMANDE)

Avant de mettre en marche la machine:
- s'assurer que les supports soient pleins de graisse.

TOUTES LES 10 HEURES DE TRAVAIL

- graisser les supports jusqu'à ce que la graisse commence à sortir d'un côté.

SUPPORTS DE BIELLE



VERSION AVEC LES ROULEMENTS AUTO-LUBRIFIANTS (STANDARD)

Pas de maintenance.

VERSION A GRAISSE (A LA DEMANDE)

Avant de mettre en marche la machine:

- s'assurer que les supports soient pleins de graisse.

TOUTES LES 10 HEURES DE TRAVAIL

- graisser les supports jusqu'à ce que la graisse commence à sortir d'un côté.

OUTILS

TOUTES LES 10 HEURES DE TRAVAIL

- vérifier l'état des petites bèches
- vérifier le serrage des vis (12 Kgm)
- en cas de nécessité, n'utiliser que des pièces originales.

BOULONNERIE

APRES LES 50 PREMIERES HEURES DE TRAVAIL, TOUTES LES 500 HEURES DE TRAVAIL ET TOUS LES ANS

- vérifier le serrage de toutes les vis munies d'écrou autobloquants et des graisseurs; les couples de serrage de chaque vis sont montrés dans le catalogue des pièces de rechange en annexe.

18) REPARATIONS - REMPLACEMENT D'OUTILS

Quand les outils doivent être remplacés, l'opérateur doit:

- positionner le tracteur et l'outil comme décrit au paragraphe "07) Règles pour la sécurité de l'opérateur"
- mettre un bleu de travail, des gants et des chaussures anti-accidents pour se protéger contre les risques d'écrasement
- n'utiliser que des pièces de rechange originales
- serrer les vis selon les couples prévus
- avant de commencer à travailler, faire tourner lentement la machine pour s'assurer qu'il n'y ait aucune interférence
- pour toute autre intervention s'adresser aux techniciens autorisés par le Revendeur.

19) DEMOLITION

A la fin de la vie opérationnelle de l'outil, l'opérateur doit:

- laver la machine
- vider le réducteur de l'huile contenue en adoptant toutes les mesures décrites au paragraphe "17) Maintenance"
- la machine n'est maintenant composée que de substances ferreuses à mettre à la ferraille chez les décharges agréées.

20) NOTES TECHNIQUES

ATTENTION: Nous conseillons de lire ces brèves remarques avant d'intervenir sur la machine.

Ce paragraphe ne décrit que les opérations différant des standards normaux ou nécessitant une attention spéciale; les autres opérations de maintenance sont communes à tous les outils:

- serrer les vis selon les couples (Kgm) conseillés dans le catalogue des pièces de rechange en annexe.

Pour assurer une parfaite étanchéité et l'accouplement optimal des réducteurs, utiliser:

- 0230010 Joint d'étanchéité Universel Better (Arexons) dont nous recommandons l'utilisation en cas d'intervention.

Les joints à huile dans les supports à graisse ou autolubrifiants doivent être montés dans le sens inverse pour permettre la sortie de la graisse et exercer une action plus efficace vers l'extérieur.

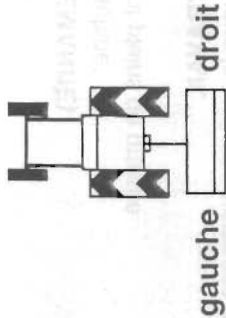
Il est important que les bèches pénètrent dans le terrain avec une séquence précise. S'il faut intervenir sur les manivelles, nous conseillons de marquer la position et la garder lors du montage.

Le Bureau Technique du Constructeur reste à la disposition pour tout éclaircissement ultérieur.

21) CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. Les commandes de machines ou de pièces de rechange ne sont considérées valables que si effectuées par écrit, par conséquent, une commande passée par téléphone devra être suivie d'une confirmation écrite. Pour effectuer la commande, nous recommandons de bien vouloir préciser clairement:

- pour les machines:
 - le nom du modèle
 - la puissance moyenne du tracteur sur lequel la machine sera employée
 - les accessoires, variantes ou options spéciales
- pour les pièces de rechange:
 - le numéro de code de la pièce et sa description complète
 - le modèle de la machine sur laquelle la pièce de rechange doit être montée
 - le numéro de matricule de la machine ou, à défaut, la date d'achat
 - les variantes éventuelles de la machine (options)
- l'indication lorsqu'il s'agit d'une pièce droite ou gauche (on définit la gauche ou la droite en se référant toujours à la direction de marche du tracteur)



2. La marchandise est envoyée par le moyen de transport choisi par le client.

Sans précision à ce égard, on utilisera le moyen estimé le plus approprié.

Tout en consacrant le plus grand soin à ce service, notre société ne peut pas être considérée responsable des retards éventuels dus aux fautes des transporteurs, aux grèves ou à d'autres causes de force majeure.

3. A défaut d'accords spécifiques, la livraison de la marchandise s'effectue toujours franco-usine. La responsabilité et les risques concernant l'envoi de la marchandise sont régis par les INCOTERMS de la Chambre de Commerce Internationale.

4. Lors de la livraison, l'acheteur doit vérifier l'intégrité des emballages et de la marchandise. Les anomalies éventuelles doivent être immédiatement notifiées au transporteur, par écrit et avant de retirer la marchandise.

5. Toute réclamation éventuelle sera considérée nulle si elle n'est pas formulée par écrit et dans les huit jours qui suivent la réception de la marchandise.

La restitution des marchandises n'est pas acceptée sans autorisation spécifique de la part de notre société notifiée par écrit.

6. La marchandise demeure la propriété absolue de notre société jusqu'au paiement du montant total de la fourniture.

L'acheteur sera en tout cas responsable de la marchandise encore à payer jusqu'à ce que le titre de propriété reste à notre société.

L'acheteur s'engage donc à conserver la marchandise dans les meilleures conditions possibles et s'assume toutes les charges pour les dommages, les pertes et/ou les frais accessoires.

7. Le paiement non avenu des factures dans les délais fixés entraîne des intérêts moratoires, automatiquement débités, de 2% par mois.

Un retard de paiement supérieur à 60 jours, sans qu'il y ait eu un accord écrit préalable à cet égard, entraîne la mise en oeuvre d'une action légale afin de récupérer les sommes dues, auxquelles s'ajouteront les frais relatifs.

8. La livraison de la marchandise commandée sera effectuée le plus tôt possible sur la base des disponibilités, par conséquent, tout délai de livraison éventuel, même si précisé par écrit, n'aura qu'une valeur indicative et non contraignante.

9. Toutes les données fournies, tant orales qu'écrites, y compris les cotations et les prix, n'ont qu'une valeur purement indicative et peuvent subir des variations à n'importe quel moment et sans aucun préavis. Tous les prix s'entendent toujours calculés hors taxe et sans la T.V.A.

Toutes les machines, les pièces de rechanges et les accessoires pourront subir les modifications que notre société jugera nécessaires pour des exigences de production ou pour des améliorations, sans que cela puisse entraîner des obligations envers les possesseurs de produits déjà vendus.

10. Les produits sont garantis contre les défauts de fabrication pendant une période de 12 mois dès la date de livraison à l'utilisateur final.

Si la date d'achat ne peut pas être démontrée de manière certaine, le titre de garantie perd sa valeur.

La garantie ne couvre que le remplacement de la partie résultée défectueuse et exclut les frais de main-d'oeuvre et d'envoi.

Les modifications apportées à la machine, son usage impropre, l'usage par des personnes inexpertes, l'incurie, l'inexécution de la maintenance, l'utilisation de pièces non originales, etc. annulent la garantie.

La société décline aussi toute responsabilité pour des dommages éventuels causés par les machines au travail ou découlant de ruptures; de même, elle ne reconnaît aucun dédommagement pour la période de non fonctionnement de la machine.

Toute pièce demandée sous garantie sera régulièrement facturée.

Le prix facturé sera ensuite annulé une fois reconnue la validité de la garantie, c'est-à-dire, en principe, après l'inspection de la pièce considérée défectueuse.

11. De toute façon, notre garantie ne couvre pas les roulements, les joints à huile, les arbres à cardan, les outils, car c'est le constructeur correspondant qui doit en répondre directement.

ATTENTION: Pour des raisons fiscales, les commandes de machines ou de pièces sous garantie doivent être effectuées à travers le Réseau de Vente.